



Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques

<http://snasub.fsu.fr>

Pour défendre
vos droits
collectifs

Flashez ce code QR pour le
mémoriser dans votre agenda



Pour défendre
vos droits
individuels

Élections professionnelles 2022

du 1^{er} au 8 décembre

Qui vote pour quelles instances ?

Dans l'éducation nationale



Comité Social d'Administration (CSA)

en 2 votes selon votre affectation :



Je travaille dans un lycée, collège,
CIO, à la DSDEN, au rectorat



CSA de proximité

Comité social d'administration
académique (CSAA)



Les collègues affecté·es dans les services régionaux ou directions
régionales (y compris dans leurs services départementaux) voteront
au CSA de l'académie siège de la région académique.



Titulaires administratif·ves (AENES)
et tous les contractuel·es



CSA ministériel de l'éducation nationale
(CSA MEN)

ou CSA ministériel de Jeunesse et Sports
(CSA MJS)



Titulaires ITRF



CSA ministériel de l'enseignement supérieur
et de la recherche (CSA MESR)



Titulaires

sauf stagiaires



Commission Administrative Paritaire (CAP)



Au niveau académique (CAPA)

AENES : AAE, SAENES et ADJAENES
ITRF catégorie C : ATRF

ou



Au niveau national (CAPN)

ITRF catégories A et B



Contractuel·es

CDD - CDI



Commission Consultative
Paritaire des agent·es
contractuel·es (CCP AC)



Au niveau académique

Comment voter ?

Par vote électronique
du 1^{er} au 8 décembre

